Communauté de communes de la Brie Nangissienne
Département de Seine et Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation
18/01/2023

Date de l'affichage
18/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du foyer rural de GASTINS, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents
Didier BALDY, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY (arrivé à 19h30 pour la délibération 2023/05-05), Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Nadia MEDJANI, Marcel MYTNIK, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés
Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Davy BRUN par Alban LANSELLE, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Jean-Marc DESPLATS par Marcel MYTNIK (suppléant nommé), Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Farid MÉBARKI par Alain THIBAUD, Sylvie PROCHILO par Pierre-Yves NICOT, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé
Aymeric DUROX

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents, 7 représentés à la séance et 1 absent.

Monsieur Gilles BOUDOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Affiché le 01 FEV. 2023
ID : 077-247700701-20230126-2023_08_08-DE

2023/08-08 – OBJET : ACCORD CADRE AVEC LA POSTE POUR LA DISTRIBUTION DU MAGAZINE TRIMESTRIEL ET DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la communauté de communes de la Brie Nangissienne de communiquer sur ses services publics, activités et évènements,

Considérant l'accord cadre rédigé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :
Autorise Monsieur le Président à signer l'accord cadre avec La Poste pour l'année 2023 pour la distribution des documents de communication ainsi que tous documents relatifs à cet accord cadre (devis, bons de commande, dépenses et avenants…)

ARTICLE DEUX :
Dit que le montant estimatif de la dépense est inférieur à 12 000 € TTC et qu'il sera inscrit au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 janvier 2023

Le Président,

Yannick GUILLO

COMMUNAUTE de COMMUNES LA BRIE NANGISSIENNE

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Affiché le 01 FEV. 2023
ID : 077-247700701-20230126-2023_08_08-DE